INTERNATIONAL

Les politiques de l'ESS : une approche comparée

Ces synthèses ont été rédigées dans le cadre d'un exercice pédagogique réalisé au sein du cours « Les politiques d'ESS : une approche comparée » de Sciences Po Bordeaux en 3ème année en 2025 en partenariat avec le GSEF.

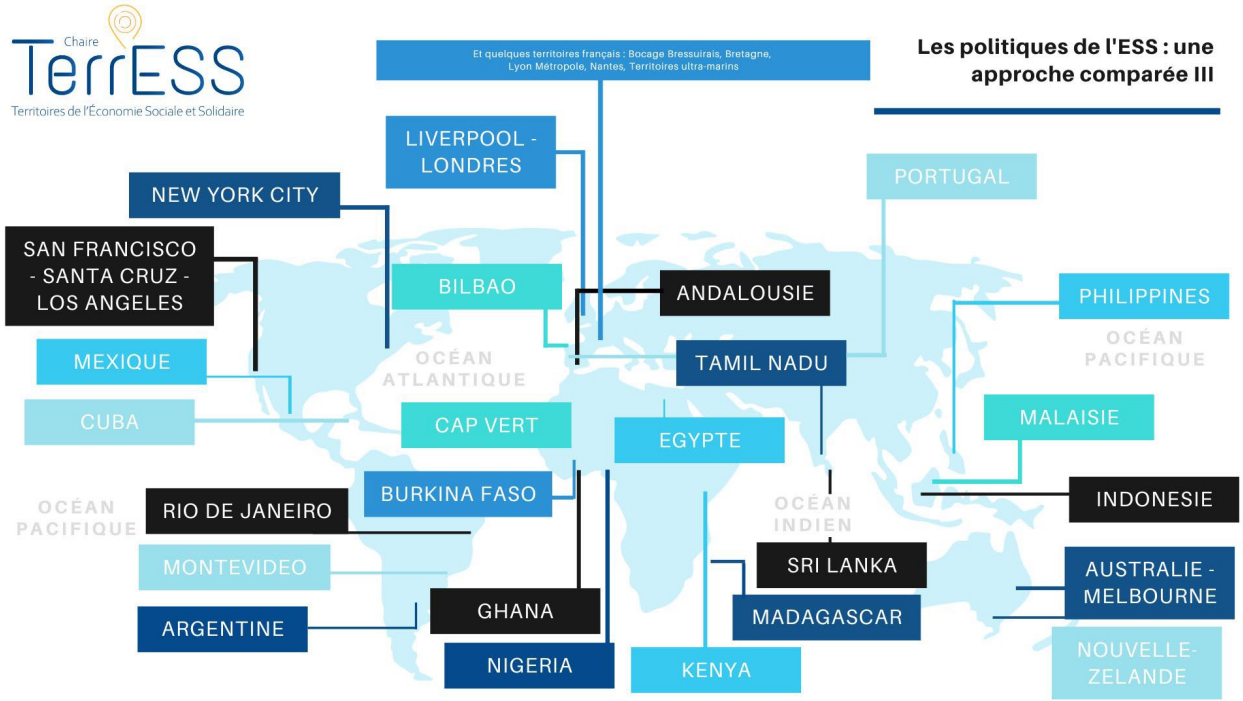

La République Démocratique du Congo

Par Roman BELIN, Jeanne BOUHINEAU, Madelaine HUGGETT, Solène LABBE

Située au cœur de l'Afrique, la République Démocratique du Congo est un pays riche en ressources naturelles et en diversité culturelle. Avec une population de plus de 100 millions d'habitants, la RDC fait face à de nombreux défis socio-économiques. L'Économie Sociale et Solidaire émerge comme un secteur clé pour répondre à ces défis en favorisant la coopération, la solidarité et l'innovation locale. Ce dossier explore le développement de l'ESS en RDC, en mettant en lumière son rôle dans l'amélioration des conditions de vie des populations et la promotion d'un modèle économique plus inclusif et durable qui se heurte cependant à de nombreuses difficultés.

I) Panorama de l'ESS en RDC : un état des lieux difficile à établir

En RDC, il est complexe d'établir un panorama officiel et complet de l'ESS. L'économie est en effet majoritairement informelle rendant difficile d'avoir connaissance de l'ensemble des activités présentes sur le territoire. L'ESS est avant tout le résultat d'initiatives locales. A travers nos recherches, nous avons constaté plusieurs appels à propositions pour tenter de réaliser des études cartographiques de l'ESS en RDC à l'initiative de l'OIT en 2023 par exemple, mais sans succès à ce jour.[1]

Il est important de préciser que l'ESS est un concept récent en Afrique dans l'idée que c'est une expression qui n'est pas encore couramment répandue dans le langage courant politique et économique. Pour autant, les pratiques d'ESS ne sont pas nouvelles. Des formes de solidarité et d'entraide basées sur des valeurs et principes proches de l'ESS étaient déjà enracinées dans le passé. Il est vrai, que comme de nombreux pays d'Afrique, la RDC a vu le développement de l'ESS par l'engagement des populations locales à l'image des tontines comme les "moziki", "likelemba" ou les "bwakisa carte" qui sont des systèmes d'épargne informels permettant de mutualiser de fonds récoltés par les membres. Ce sont des alternatives au système bancaire qui sont essentielles pour le financement des économies locales. Les tontines reposent alors sur des pratiques ancestrales de coopération collective qui représentent un socle pour le développement des initiatives d'ESS en RDC. Dès lors, les pratiques comme les tontines, les mutuelles de santé, les coopératives agricoles et minières et les associations communautaires constituent la base du tissu économique social et solidaire national.

L'entrepreneuriat social (ES) nous est apparu comme un terme répandu pour parler d'ESS. Le secteur de l'ES en RDC a connu un essor récent. Seulement 9 % des ES actives aujourd'hui existaient avant 2005, tandis que 50 % ont vu le jour après 2014. La plupart (69 %) sont encore au stade de croissance et luttent pour atteindre la maturité. Seulement 10 % peuvent être

[1] « Etude cartographique de l'Economie sociale et solidaire en République Démocratique du Congo | International Labour Organization », [En ligne : https://www.ilo.org/fr/resource/news/etude-cartographique-de-leconomie-sociale-et-solidaire-en-republique].

considérées comme matures (Annexe 1 et 2). Ces entreprises manquent souvent de plans de croissance structurés et intègrent peu l'innovation et la technologie dans leurs activités, limitant ainsi leur attractivité pour les investisseurs[2].

II) L'ESS en RDC : entre valeurs fondatrices, objectifs de développement durable et défis structurels

La politique d'ESS en RDC repose sur une diversité de valeurs/normes. Elle repose sur une économie en opposition avec le système capitaliste marqué par une dynamique individualiste. Les principes de solidarité et d'entraide en sont les piliers, d'autant que le pays est particulièrement fragilisé par des dynamiques cupides des acteurs économiques et politiques. L'engagement des membres pour l'intérêt général et la participation démocratique en faveur d'une adhésion libre et inclusive sont admis comme essentiels. De surcroît, le triptyque "éducation, formation, information" pour les membres (Ingrid Mulumba[3]) est essentiel pour garantir le bon fonctionnement des projets et leur transparence. Dans cette dynamique, la responsabilité sociale et environnementale des membres occupe une place importante afin que les activités favorisent au maximum le développement local tout en minimisant les impacts négatifs.

L'ESS se mobilise alors pour la défense d'une multitude d'enjeux en faveur du développement durable. La lutte contre la pauvreté est une des priorités. Les organisations se mobilisent pour améliorer les conditions économiques et sociales de tous, pour venir en aide aux populations "non-desservies" faisant référence aux personnes marginalisées ou dans une situation de pauvreté. Dans cette perspective, l'éducation est au cœur des ODD de la politique d'ESS à l'image du projet ADELO lancé en 2009 pour encourager la formation professionnelle des acteurs locaux et promouvoir la création d'activités nouvelles génératrices de revenus dans la commune de Kasa-Vubu. De plus, la politique d'ESS en RDC défend activement l'importance du travail décent à l'instar des coopératives minières comme COMIKAS, qui luttent pour améliorer les conditions de travail dans les sites d'extractions minières. La démocratisation de l'accès à la santé à l'image du projet de l'Hôpital Panzi et la défense des droits de l'Homme tel que promus par l'Association africaine de défense des droits de l'Homme (ASADHO) sont aussi des objectifs indéniables de l'ESS en RDC. Enfin, la question environnementale est un sujet d'engagement à l'image de l'initiative Makala Bio en faveur du recyclage de déchets organiques comme alternative au charbon de bois traditionnel. Plus largement, selon notre enquêté Gilbert Olakashem de *Connect Africa Ministries*, "la paix" constitue un enjeu majeur du développement en RDC et l'ESS serait une des clés en favorisant la cohésion sociale tout en réduisant les inégalités économiques et sociales.

Ainsi le développement de l'ESS en RDC se justifie par une nécessité cruciale de répondre aux besoins fondamentaux que sont l'alimentation, l'accès à la santé, l'éducation…dans un contexte de croissance démographique forte, demandant en retour une croissance économique dynamique.

---

[2] NATALIA AGAPITOVA, MARIE CHRISTINE APEDO-AMAH, ELAINE TINSLEY, « L'entrepreneuriat social pour une croissance inclusive en République Démocratique du Congo », *6/01/2020*, [En ligne : https://padmpme.cd/sites/default/files/2022-06/Social%20entrepreneurship%20in%20DRC_Fr_edited_SF_MCAA.pdf].

[3] « ASJ-RDC Monthly Webinar du 23 août 2024 : Économie sociale et solidaire en RDC. », 2024.

Cependant, la RDC est en proie à une instabilité politique importante, caractérisée par une faiblesse des ces institutions, une classe politique gangrénée par la corruption et des conflits armés qui sèment la terreur. Cet obstacle de l'insécurité, souligné par M. Olakashem à propos de la mise en place de son projet d'hygiène et d'assainissement d'eau en Nord-Kivu, affaiblit directement la qualité et l'efficacité des services publics, insuffisants pour répondre aux besoins élémentaires de la population congolaise. L'ESS apparaît donc comme une réaction face à ces défaillances. Dans ce contexte, l'ESS en RDC agit dans une grande diversité de secteurs. Nous pouvons nous intéresser aux différents domaines d'activités de l'entrepreneuriat social tels que l'agriculture, l'éducation, le secteur minier, les droits de l'Homme et bien d'autres secteurs (Annexe 3). La difficulté réside dans le développement inégal de l'ESS à travers le pays (Annexe 4). Les zones urbaines sont bien plus attractives contrairement aux zones rurales créant ainsi de fortes disparités territoriales à l'image du développement des mutuelles de santé en RDC. En 2015, on comptait 109 mutuelles en RDC avec environ 1 million de membres soit seulement 1% de la population congolaise profitant d'une couverture de santé (Ingrid Mulumba). Le développement de projets d'ESS à l'échelle nationale est ainsi un défi pour l'avenir du pays.

III) Cadres institutionnels et juridiques : Enjeux et obstacles à la structuration de l'ESS en RDC

Le développement d'entreprises sociales en RDC se heurte à un problème de vide juridique. Il n'existe aucune institution publique qui régit ce secteur à proprement dit, souvent confondu avec les ONG et les firmes classiques pratiquant la responsabilité sociale d'entreprise, ce qui rend difficile l'intégration de l'ESS dans les discussions politiques[4]. Ce flou juridique génère des pratiques non conformes. Par exemple, de nombreuses entités d'ES (48 %) préfèrent le statut d'organisation à but non lucratif pour bénéficier d'exemptions fiscales, bien que cela limite leur capacité à générer des profits (statut régi par la loi n°004/2001 du 20 juillet 2001[5]). Les entreprises sociales lucratives (24 %) réinvestissent leurs bénéfices dans des activités sociales, tandis que 6 % adoptent un modèle hybride, combinant actions sociales et génératrices de revenus. Les coopératives, notamment dans les secteurs agricole et minier, dominent ce modèle hybride (Annexe 5).

Cela dit, depuis l'adhésion de la RDC à l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) en 2012, certaines composantes d'ESS bénéficient d'un cadre légal. L'Acte Uniforme sur le Droit des Sociétés Coopératives (AUSCOOP) encadre les coopératives, définies comme "des structures autonomes visant à satisfaire les besoins économiques, sociaux et culturels

[4] NATALIA AGAPITOVA, MARIE CHRISTINE APEDO-AMAH, ELAINE TINSLEY, « L'entrepreneuriat social pour une croissance inclusive en République Démocratique du Congo », *6/01/2020*, [En ligne : https://padmpme.cd/sites/default/files/2022-06/Social%20entrepreneurship%20in%20DRC_Fr_edited_SF_MCAA.pdf].

[5] « LOI N° 004/2001 DU 20 JUILLET 2001 PORTANT DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF ET AUX ETABLISSEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE » [En ligne : https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/loi0042001.20.07.2001.asbl.htm].

de leurs membres à travers une gestion collective et démocratique"[6]. Cependant, l'application de ce texte reste limitée. Des problèmes pratiques et administratifs subsistent, comme la complexité des démarches d'enregistrement, souvent longues et sujettes à corruption. De plus, l'AUSCOOP, en se concentrant uniquement sur les coopératives, n'intègre pas la diversité des formes d'économie sociale et solidaire.

La décentralisation en RDC aggrave ces lacunes juridiques. La loi organique sur la décentralisation, ainsi que celles relatives aux finances publiques et à la prestation des services, ont été adoptées de manière incomplète ou retardée, laissant des zones d'ombre importantes. Ce manque de clarté entraîne des chevauchements de responsabilités entre les gouvernements central et local, ce qui génère des conflits de juridiction. Bien que les provinces soient censées gérer les initiatives économiques locales, certaines de ces fonctions restent sous le contrôle des ministères centraux, ce qui entrave le développement de l'ESS à l'échelle locale[7].

Pour ce qui est du volet fiscalité du cadre juridique des entreprises sociales en RDC, la Constitution congolaise prévoit l'allocation de 40 % des revenus collectés à la source aux provinces où ils sont générés, ce qui crée des inégalités significatives. Les provinces comme Kinshasa, Bas-Congo et Katanga, favorisées par une activité économique, dominent en termes de revenus, tandis que des provinces moins développées comme Bandundu, Équateur et Maniema dépendent fortement des allocations. Des mécanismes de redistribution alternatifs, basés sur la population, la superficie et des transferts forfaitaires, tentent de réduire ces inégalités, mais des écarts notables persistent.

IV) Une construction d'abord locale qui se structure progressivement à l'échelle nationale de nos jours

La politique d'ESS est encore à un stade embryonnaire à l'échelle nationale. Les premières initiatives d'ESS naissent dans les années 1970 avec des coopératives agricoles primaires, des tontines ou les premières mutuelles de santé comme évoquées précédemment. Dans les décennies qui suivent, la politique d'ESS s'est construite autour d'associations à but non-lucratif ou d'entreprises sociales comme en témoigne notre Annexe 1. Tout au long de ce processus de construction locale de l'ESS, plusieurs types acteurs interviennent, si bien qu'on parle en réalité d'une co-construction. En effet, on note une étroite collaboration entre Organisations de la Société Civile (OSC), Organisations Non-Gouvernementales (ONG), population locale, acteurs financiers… qui participent au principe de coopération territoriale[8].

---

[6] SENTIME, Ikiene, « Co-operatives in the Democratic Republic of Congo: A literature review », *Journal of Co-operative Organization and Management*, vol. 7 / 1, juin 2019, p. 1-9, [En ligne : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2213297X18300156].

[7] « Decentralization in the Democratic Republic of Congo », *Document of the World Bank and the European Commission*, 2008, [En ligne : https://documents1.worldbank.org/curated/pt/993161468027670631/pdf/417760SR0P10401closed0March01002008.pdf].

[8] JUSTICE, Village de la, « La coopération territoriale en RDC, opportunité pour un développement local. Par Béni Bobanga Wawa, Doctorant. », [En ligne : https://www.village-justice.com/articles/cooperation-territoriale-rdc-opportunite-pour-developpement-local,38264.html]. Consulté le 20 décembre 2024.

Considérant le flou juridique encore actuel autour des politiques d'ESS, on comprend rapidement la difficulté à appréhender l'ESS dans une dimension nationale. Cependant, nous nous devons de remarquer une certaine volonté de la part de l'Etat ou même au sein des organisations locales de développer des structures à l'échelle nationale. Conjointement à la création d'un support juridique, on observe les premières initiatives à l'échelle nationale à partir des années 2010. Par exemple, le réseau PRODDES (réseau de Promotion de la Démocratie et des Droits Économiques et Sociaux) a pour but de promouvoir la participation de la société civile au développement économique et social à l'échelle nationale sans jamais pour autant parler de politique d'ESS à proprement parler[9]. Ainsi, à partir des années 2010, la dynamique initiale de coopération territoriale est complétée par une dynamique d'incitation et de promotion à l'échelle nationale. Concernant le monde agricole, la CONAPAC (Confédération Nationale des Producteurs Agricoles du Congo) regroupe les différentes coopératives agricoles primaires (locales) à l'échelle nationale.

Il serait impossible d'occulter le rôle des organisations internationales dans la mise à l'agenda et l'installation des politiques d'ESS. En effet, l'OCDE, au travers de de la Déclaration de Paris (2005) et le Programme d'Action Ancra (2008) ont pour but de promouvoir l'efficacité de l'aide au développement en s'appuyant sur les OSC, les ONG et les populations locales dans le cadre de l'OCDE.[10]

Concernant leur représentation, les structures d'ESS disposent d'une représentation faiblement structurée, si ce n'est hors des deux organisations citées ci-dessus (PRODDES et CONAPAC). A l'échelle internationale, les structures d'ESS peuvent s'appuyer sur les ONG et organismes cités précédemment pour s'assurer une visibilité, et ceci via l'acteur étatique. En effet, la RDC fait partie de différentes réseaux internationaux d'acteurs de l'ESS comme le RAESS (Réseau Africain de l'Economie Sociale et Solidaire) ou même la zone OHADA (mentionnée précédemment) qui a permis la mise en place d'un cadre juridique clair pour les coopératives, ce qui permet de faciliter la mise en place de structures d'ESS sur le territoire. Pour le RAESS, l'ESS apparaît alors comme un moyen d'établir le panafricanisme.

En conclusion, le développement de l'ESS en RDC représente une opportunité majeure pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux du pays. Bien que l'ESS reste largement informelle et confrontée à un cadre institutionnel et juridique peu structuré, elle s'appuie sur des pratiques enracinées dans la culture locale qui témoignent d'un fort potentiel de solidarité et de résilience communautaire. Pour que l'ESS puisse jouer pleinement son rôle de levier de développement durable, il est essentiel de renforcer l'accompagnement et l'engagement des institutions étatiques, de consolider les cadres législatifs, d'améliorer l'accès au financement, et de promouvoir des partenariats entre acteurs locaux, gouvernementaux et internationaux.

[9] « Le Réseau PRODDES prône le suivi de la Déclaration de Paris et du programme d'Action d'Accra | Social Watch » [En ligne : https://www.socialwatch.org/node/13346]. Consulté le 20 décembre 2024.

[10] « Programme d'action d'Accra (PAA) », Accra (Ghana), OCDE, 2008

Remerciements :

Nous tenons à remercier très chaleureusement Monsieur Gilbert Olakashem de *Connect Africa Ministries*, qui a très gentillement accepté de répondre à nos questions. Sa participation a activement contribué à l'élaboration de notre note de synthèse.

Annexes :

Annexe 1 : Ce graphique montre que l'ES formalisée est une construction récente et permet plus largement de constater une croissance positive de ce type d'activités en RDC notamment depuis les années 2000, ce qui est optimiste pour l'avenir de l'ESS en RDC.

Figure 3. Présence croissante des ES en RDC

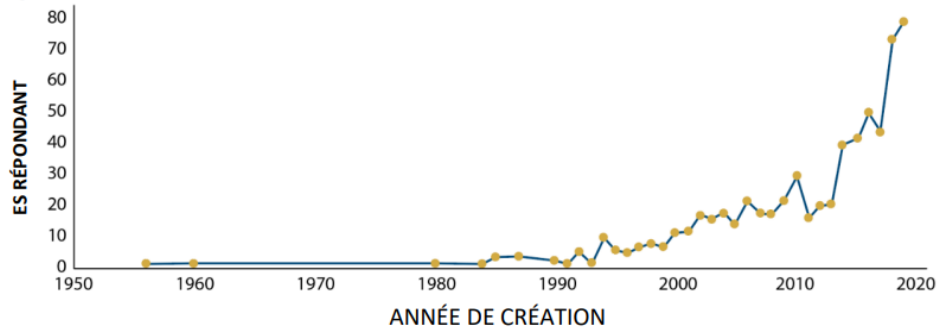

Source : Cartographie des ES en RDC, N=622, année de création.

Annexe 2 : Ce graphique met en évidence le caractère récent et émergent de l'ESS formalisée en RDC. Peu d'entités d'entrepreneuriat social ont, pour l'instant, réussi à s'établir durablement et à atteindre une phase de maturité.

Figure 4. Stades de croissance du secteur des ES en RDC

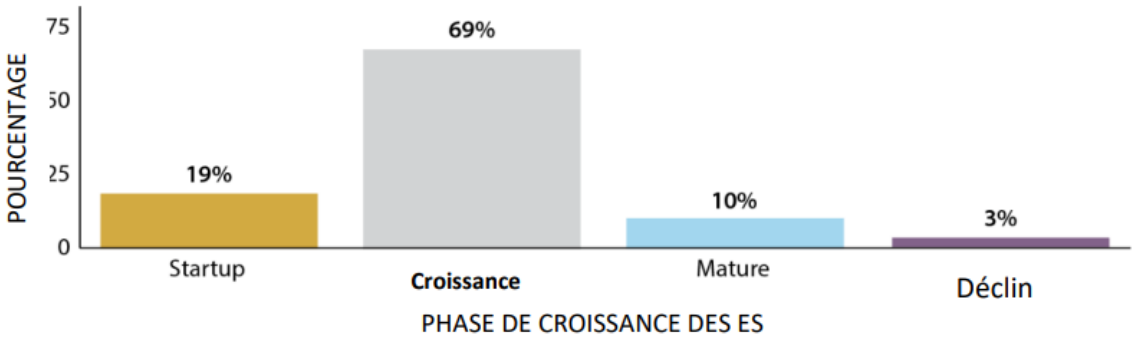

Source: Cartographie des ES en RDC, N=198, Phase de croissance.

Annexe 3 : Ce graphique en barre montre les différents secteurs investis par l'ES et nous a permis plus largement de nous intéresser aux secteurs couverts par l'ESS en RDC.

Figure 7. Répartition sectorielle des ES par secteur primaire d'activités

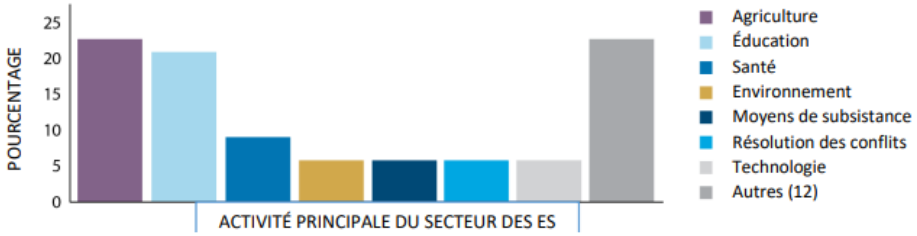

Note: Les autres comprennent l'hygiène et l'assainissement, les droits de l'homme, les infrastructures/construction, le commerce, les mines, le transport, le conseil et les autres services aux entreprises.
Source : Cartographie des ES en RDC, N=622, secteurs.

Annexe 4 : Cette carte témoigne d'importantes différences en terme de répartition de l'ES à travers le territoire et rend donc compte d'inégalités de développement au sein du pays.

Figure 5. Nombre d'ES par province en fonction de la localisation du siège

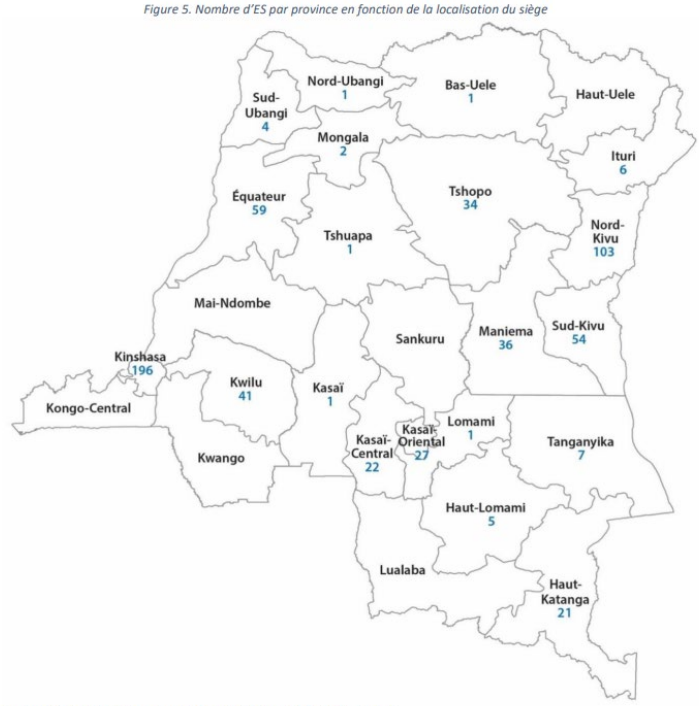

Source : Cartographie des ES en RDC, N=622, Répartition géographique

Annexe 5: Ce tableau présente une typologie des différents statuts applicables aux entités d'ES en RDC, permettant de souligner la variabilité de ceux-ci.

Tableau 1. Formes juridiques des ES en RDC par type d'ES

Type d'ES	Les formes juridiques organisationnelles en RDC
Organisations à but non lucratif	Associations sans but lucratif (A.S.B.L.)
Entreprises à but lucratif	Etablissement, Société par actions simplifiées (S.A.S.), Société à responsabilité limitée (S.A.R.L.), Société anonyme (S.A.)
Organisationshybrides	Organisation non gouvernementale de développement (O.N.G.D.), Coopérative, Groupement d'intérêt économique

Sources :

ADMIN-INSTITUT, « La tontine, un vecteur économique de solidarité et d'entrepreneuriat », *Institut Afrique Monde*, 2019, [En ligne : http://www.institutafriquemonde.org/index.php/2019/01/25/la-tontine-un-vecteur-economique-de-solidarite-et-dentrepreneuriat/].

« Appels pour des cartographies de l'ESS en Afrique – RIUESS », , [En ligne : https://riuess.org/appels-pour-des-cartographies-de-less-en-afrique/].

« ASJ-RDC Monthly Webinar du 23 août 2024 : Économie sociale et solidaire en RDC. », 2024, [En ligne : https://www.youtube.com/watch?v=6NZddmqTwyc].

« Association Africaine des Droits de l'Homme (ASADHO) » [En ligne : https://www.omct.org/fr/membres-du-reseau/association-africaine-des-droits-de-lhomme-asadho].

CAIRE, G. et TADJUDE, "Vers une culture juridique mondiale de l'entreprise d'ESS ? Une approche comparative internationale des législations ESS." RECMA, N° 353(3), 2019 74-88. [en ligne : https://doi.org/10.3917/recma.353.0074].

« Decentralization in the Democratic Republic of Congo », *Document of the World Bank and the European Commission*, 2008, [En ligne : https://documents1.worldbank.org/curated/pt/993161468027670631/pdf/417760SR0P10401closed0March01002008.pdf].

EPENDA, Augustin, *Typologie et aspects organisationnels des tontines dans le contexte d'une économie sociale informelle à Kinshasa*, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 2002, 31 p., [En ligne : https://constellation.uqac.ca/id/eprint/2013/].

« Etude cartographique de l'Economie sociale et solidaire en République Démocratique du Congo | International Labour Organization » [En ligne : https://www.ilo.org/fr/resource/news/etude-cartographique-de-leconomie-sociale-et-solidaire-en-republique]. Consulté le18 décembre 2024.

FALL Abdou Salam, "Économie sociale et solidaire en Afrique de l'Ouest: Un mode de vie à réhabiliter?"Université Cheikh Anta Diop, Laboratoire d'études de la paupérisation et des transformations sociales, [en ligne : https://lartes-ifan.org/sites/default/files/publications/ess_en_afrique_de_louest_un_mode_de_vie_a_rehabiliter_0.pdf]

HILLENKAMP, Isabelle, LAPEYRE, Frédéric et LEMAÎTRE, Andreia, *Securing Livelihoods: Informal Economy Practices and Institutions*, OUP Oxford, 2013, 321 p.

JUSTICE, Village de la, « La coopération territoriale en RDC, opportunité pour un développement local. Par Béni Bobanga Wawa, Doctorant. », [En ligne : https://www.village-justice.com/articles/cooperation-territoriale-rdc-opportunite-pour-developpement-local,38264.html]. Consulté le 20 décembre 2024.

LASEMAINEAFRICAINE, « L'Economie sociale et solidaire (ESS) : un Levier pour la marche vers le développement | La Semaine Africaine », 2024, [En ligne : https://lasemaineafricaine.info/leconomie-sociale-et-solidaire-ess-un-levier-pour-la-marche-vers-le-developpement/].

« Le Réseau PRODDES prône le suivi de la Déclaration de Paris et du programme d'Action d'Accra | Social Watch » [En ligne : https://www.socialwatch.org/node/13346]. Consulté le 20 décembre 2024.

« LOI N° 004/2001 DU 20 JUILLET 2001 PORTANT DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ASSOCIATIONS SANS BUT LUCRATIF ET AUX ETABLISSEMENTS D'UTILITE PUBLIQUE » [En ligne : https://www.leganet.cd/Legislation/Droit%20Public/loi0042001.20.07.2001.asbl.htm].

« L'OIT et l'UA organisent un deuxième webinaire présentant des recherches phares sur l'économie sociale et solidaire en Afrique | International Labour Organization » [En ligne : https://www.ilo.org/fr/resource/news/l%E2%80%99oit-et-l%E2%80%99ua-organisent-un-deuxi%C3%A8me-webinaire-pr%C3%A9sentant-des-recherches].

NATALIA AGAPITOVA, MARIE CHRISTINE APEDO-AMAH, ELAINE TINSLEY, « L'entrepreneuriat Social pour une croissance inclsuive en République Démocratique du Congo », *6/01/2020*, [En ligne : https://padmpme.cd/sites/default/files/2022-06/Social%20entrepreneurship%20in%20DRC_Fr_edited_SF_MCAA.pdf].

NGIDJIMA, José et LAGARDE, Vincent, « La stratégie d'entreprise responsable est-elle pertinente dans un pays peu développé et instable ? Approche par les performances des coopératives minières en RD Congo. », *XVes Rencontres du RIUESS, La créativité de l'Économie sociale et solidaire est-elle soluble dans l'entrepreneuriat ?*, Reims, France, XVes Rencontres du RIUESS, 2015, p. 14p, [En ligne : https://hal.science/hal-01178340].

NIANG Diadji « Etude comparative de la législation de l'Economie Sociale et Solidaire dans les pays d'Europe, d'Amérique latine, du centre (Honduras), du Nord (Québec), d'Afrique (Maghreb, OHADA) et d'Asie (Inde, Japon, Corée du Sud) », *Les rencontres du Mont-Blanc – Forum International des Dirigeants de l'Economie Sociale*, [en ligne : https://lartes-ifan.org/sites/default/files/publications/etude_comparative_legislations_ess_fr_0.pdf]

PANHUYS, Henry, *L'économie sociale et solidaire dans le basculement du monde au Nord et au Sud: de l'entreprenariat institué au partenariat situé*, Paris (France), Paris, L'Harmattan, l'Harmattan, 2013, 274 p., (« Économie plurielle »).

« Programme d'action d'Accra (PAA) », Accra (Ghana), OCDE, 2008

« République démocratique du Congo | AFD - Agence Française de Développement » [En ligne : https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/republique-democratique-du-congo].

RIPESS, « Afrique et Moyen-Orient – RAESS », *RIPESS*, [En ligne : https://www.ripess.org/afrique-et-moyen-orient-raess/].

SENTIME, Ikiene, « Co-operatives in the Democratic Republic of Congo: A literature review », *Journal of Co-operative Organization and Management*, vol. 7 / 1, juin 2019, p. 1-9, [En ligne : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2213297X18300156].

« The Democratic Republic of Congo is searching for solutions to its health and social security shortcomings » [En ligne : https://www.equaltimes.org/the-democratic-republic-of-congo].